



# BULLETIN OFFICIEL

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

**Bulletin officiel n° 25 du 19 juin 2014**

### SOMMAIRE

---

#### Enseignement supérieur et recherche

---

##### Reconnaissance par l'État

Institut polytechnique des sciences avancées, antenne de Toulouse  
arrêté du 21-5-2014 (NOR : MENS1401066A)

---

#### Enseignements secondaire et supérieur

---

##### Examens et diplômes

Calendrier des épreuves des examens du brevet de technicien supérieur, du diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale, du diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique et du diplôme d'expert en automobile - session 2014  
arrêté du 13-5-2014 (NOR : MENS1405569A)

---

#### Personnels

---

##### Enseignants du second degré

Emplois et procédure d'affectation dans les établissements d'enseignement supérieur - année 2015  
note de service n° 2014-079 du 18-6-2014 (NOR : MENH1412308N)

---

#### Mouvement du personnel

---

##### Admission à la retraite

Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche  
arrêté du 7-5-2014 - J.O. du 31-5-2014 (NOR : MENI1410625A)

---

##### Nomination

Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche  
décret du 6-6-2014 - J.O. du 8-6-2014 (NOR : MENI1409983D)

---

## Enseignement supérieur et recherche

---

### Reconnaissance par l'État

#### Institut polytechnique des sciences avancées, antenne de Toulouse

NOR : MENS1401066A  
arrêté du 21-5-2014  
MENESR - DGESIP A1-5

---

Vu code de l'éducation, notamment articles L. 443-2, L. 443-3 et L. 443-4 ; arrêté du 23-4-2003 ; arrêté du 14-4-2010 ; avis du Cneser du 14-4-2014

---

Article 1 - L'antenne de l'Institut polytechnique des sciences avancées, située 20 avenue de l'URSS à Toulouse, est incluse dans la reconnaissance par l'État de l'Ipsa à compter du 1er septembre 2014.

Article 2 - Dans le cadre du système d'information sur le suivi de l'étudiant institué par l'arrêté du 23 avril 2003 susvisé, l'établissement fournit annuellement au ministère chargé de l'enseignement supérieur les informations relatives aux effectifs qu'il accueille.

Article 3 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 21 mai 2014

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,  
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,  
Simone Bonnafous

## Enseignements secondaire et supérieur

### Examens et diplômes

#### Calendrier des épreuves des examens du brevet de technicien supérieur, du diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale, du diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique et du diplôme d'expert en automobile - session 2014

NOR : MENS1405569A  
arrêté du 13-5-2014  
MENESR - DGESIP A1-2

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 13 mai 2014, la date du début des épreuves écrites ou pratiques, organisées à partir d'un sujet national, des examens de la session 2014 du brevet de technicien supérieur, du diplôme de conseiller en économie sociale familiale, du diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique et du diplôme d'expert en automobile est fixée conformément aux annexes jointes au présent arrêté. Le calendrier tient compte des groupements intervenus pour les épreuves communes concernant la culture générale et expression, les mathématiques, les langues, l'économie-droit et management des entreprises

#### Annexe I

#### Calendrier des épreuves communes des brevets de technicien supérieur - session 2014

Épreuve de français	Date de l'épreuve
Culture générale et expression	<b>14 mai 2014</b>
<b>Épreuve d'économie-droit</b>	
BTS - Assistant de gestion de PME-PMI à référentiel commun européen - Assistant de manager - Commerce international à référentiel commun européen - Communication - Comptabilité et gestion des organisations - Management des unités commerciales - Négociations relations clients - Transport et prestations logistiques	<b>15 mai 2014</b>
<b>Épreuve de management des entreprises</b>	

<p>BTS</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Assistant de gestion de PME-PMI à référentiel commun européen</li><li>- Assistant de manager</li><li>- Commerce international à référentiel commun européen</li><li>- Communication</li><li>- Comptabilité et gestion des organisations</li><li>- Management des unités commerciales</li><li>- Négociations relations clients</li><li>- Transport et prestations logistiques</li></ul>	<p><b>15 mai 2014</b></p>
<p>Épreuve de mathématiques</p>	
<p><b>Groupement A</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Contrôle industriel et régulation automatique</li><li>- Électrotechnique</li><li>- Génie optique</li><li>- Informatique et réseaux pour l'industrie et les services techniques</li><li>- Systèmes électroniques</li><li>- Techniques physiques pour l'industrie et le laboratoire</li></ul>	<p><b>13 mai 2014</b></p>
<p><b>Groupement B</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Aéronautique</li><li>- Aménagement finition</li><li>- Après-vente automobile</li><li>- Assistance technique d'ingénieur</li><li>- Bâtiment</li><li>- Conception et industrialisation en microtechniques</li><li>- Conception et réalisation des systèmes automatiques</li><li>- Conception et réalisation de carrosseries</li><li>- Constructions métalliques</li><li>- Construction navale</li><li>- Domotique</li><li>- Enveloppe du bâtiment : façades-étanchéité</li><li>- Environnement nucléaire</li><li>- Études et économie de la construction</li><li>- Fluides-énergies-environnements</li><li>- Géologie appliquée</li><li>- Industrialisation des produits mécaniques</li><li>- Maintenance et après-vente des engins de travaux publics et de manutention</li></ul>	<p><b>13 mai 2014</b></p>

<ul style="list-style-type: none"><li>- Maintenance industrielle</li><li>- Moteurs à combustion interne</li><li>- Traitements des matériaux</li><li>- Travaux publics</li></ul>	
<p><b>Groupement C</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Agroéquipement</li><li>- Charpente-couverture</li><li>- Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle</li><li>- Communication et industries graphiques</li><li>- Développement et réalisation bois</li><li>- Étude et réalisation d'outillages de mise en forme des matériaux</li><li>- Fonderie</li><li>- Industries céramiques</li><li>- Industries papetières</li><li>- Métiers de la mode</li><li>- Mise en forme des matériaux par forgeage</li><li>- Productique textile</li><li>- Systèmes constructifs bois et habitat</li></ul>	<b>13 mai 2014</b>
<p><a href="#">Épreuve de mathématiques</a></p>	
<p><b>Groupement D</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Analyses de biologie médicale</li><li>- Bioanalyses et contrôles</li><li>- Biotechnologies</li><li>- Hygiène-propreté-environnement</li><li>- Industries plastiques - Europlastic - à référentiel commun européen</li><li>- Métiers de l'eau</li><li>- Peintures, encres et adhésifs</li><li>- Qualité dans les industries alimentaires et les bio-industries</li></ul>	<b>13 mai 2014</b>
<p><b>Groupement E</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Concepteur en art et industrie céramique</li><li>- Design d'espace</li><li>- Design de communication - espace et volume</li><li>- Design de produits</li></ul>	<b>13 mai 2014</b>

Épreuve de langue vivante étrangère	
<b>Groupe 1</b> - Assurance - Banque - Communication - Management des unités commerciales - Notariat	<b>14 mai 2014</b>

## Annexe II

### Dates de début des épreuves écrites ou pratiques à sujet national - session de 2014

(Hors épreuves communes)

Brevets de technicien supérieur	Date
Aéronautique	13 mai 2014
Agencement de l'environnement architectural	13 mai 2014
Agroéquipement	13 mai 2014
Aménagement finition	13 mai 2014
Analyses de biologie médicale	26 mai 2014
Après-vente automobile : option véhicules particuliers	13 mai 2014
Après-vente automobile : option véhicules industriel	13 mai 2014
Après-vente automobile : option motocycles	13 mai 2014
Assistance technique d'ingénieur	13 mai 2014
Assistant de gestion de PME-PMI à référentiel commun européen	13 mai 2014
Assistant de manager	14 mai 2014
Assurance	12 mai 2014
Banque	13 mai 2014

Bâtiment	13 mai 2014
Bioanalyses et contrôles	13 mai 2014
Biotechnologies	13 mai 2014
Charpente couverture	12 mai 2014
Chimiste	13 mai 2014
Commerce international à référentiel commun européen	12 mai 2014
Communication	14 mai 2014
Communication et industries graphiques	13 mai 2014
Comptabilité et gestion des organisations	13 mai 2014
Concepteur en art et industrie céramique	12 mai 2014
Conception et industrialisation en microtechniques	13 mai 2014
Conception de produits industriels	2 juin 2014
Conception et réalisation de carrosseries	13 mai 2014
Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle	20 mai 2014
Conception et réalisation des systèmes automatiques	13 mai 2014
Constructions métalliques	13 mai 2014
Construction navale	13 mai 2014
Contrôle industriel et régulation automatique	19 mai 2014
Design d'espace	13 mai 2014
Design de communication - espace et volume	13 mai 2014
Design de mode	13 mai 2014
Design de produits	13 mai 2014
Design graphique - communication et médias imprimés	16 mai 2014
Design graphique - communication et médias numérique	16 mai 2014
Développement et réalisation bois	13 mai 2014
Diététique	8 septembre

Dietétique	2014
Domotique	13 mai 2014
Économie sociale familiale	12 mai 2014
Edition	15 mai 2014
Electrotechnique	16 mai 2014
Enveloppe du bâtiment : façades - étanchéité	13 mai 2014
Environnement nucléaire	15 mai 2014
Esthétique-cosmétique	14 mai 2014
Etude et économie de la construction	12 mai 2014
Etude et réalisation d'outillages de mise en forme des matériaux	13 mai 2014
Fluide-énergie-environnement	13 mai 2014
Fonderie	13 mai 2014
Génie optique	15 mai 2014
Géologie appliquée	13 mai 2014
Géomètre topographe	26 mai 2014
Hôtellerie-restauration	12 mai 2014
Hygiène-propreté-environnement	15 mai 2014
Industrialisation des produits mécaniques	16 mai 2014
Industries céramiques	26 mai 2014
Industries papetières	13 mai 2014
Industries plastiques - Europlastic - à référentiel commun européen	13 mai 2014
Informatique de réseaux pour l'industrie et les services techniques	2 juin 2014
Maintenance industrielle	13 mai 2014
Maintenance et après vente des engins de travaux publics et de manutention	13 mai 2014
Management des unités commerciales	16 mai 2014
Métiers de la mode-chaussure et maroquinerie	12 mai 2014

Métiers de la mode-vêtements	13 mai 2014
Métiers de l'audiovisuel	19 mai 2014
Métiers de l'eau	13 mai 2014
Mise en forme des matériaux par forgeage	13 mai 2014
Moteurs à combustion interne	13 mai 2014
Négociation relation client	16 mai 2014
Notariat	12 mai 2014
Opticien lunetier	12 mai 2014
Peinture, encres et adhésifs	15 mai 2014
Photographie	14 mai 2014
Podo-orthésiste	12 mai 2014
Productique textile	13 mai 2014
Professions immobilières	15 mai 2014
Prothésiste dentaire	12 juin 2014
Prothésiste orthésiste	12 mai 2014
Qualité dans les industries alimentaires et les bio-industries	13 mai 2014
Responsable d'hébergement à référentiel commun européen	15 mai 2014
Services et prestations des secteurs sanitaire et social	12 mai 2014
Service informatique aux organisations	13 mai 2014
Systèmes constructifs bois et habitat	12 mai 2014
Systèmes électroniques	19 mai 2014
Technico-commercial	12 mai 2014
Techniques physiques pour l'industrie et le laboratoire	26 mai 2014
Tourisme	15 mai 2014
Traitement des matériaux	15 mai 2014

Transport et prestations logistiques	14 mai 2014
Travaux publics	13 mai 2014

Diplômes	Date
Diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale	12 mai 2014
DTS imagerie médicale et radiologie thérapeutique	2 juin 2014
Diplôme d'expert automobile	13 mai 2014

## Personnels

---

### Enseignants du second degré

#### Emplois et procédure d'affectation dans les établissements d'enseignement supérieur - année 2015

NOR : MENH1412308N  
note de service n° 2014-079 du 18-6-2014  
MENESR - DGRH B2-2

---

Texte adressé aux présidentes et présidents des universités ; aux présidentes et présidents et directrices et directeurs des grands établissements ; aux directrices et directeurs des établissements publics administratifs relevant de l'enseignement supérieur ; aux rectrices et recteurs d'académie ; chancelières et chanceliers des universités

Texte abrogé : note de service n° 2013-085 du 5-6-2013

---

L'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignement supérieur est prononcée par le ministre chargé de l'éducation nationale sur proposition des chefs de ces établissements.

La présente note de service a pour objet :

- de définir les modalités de publication par les établissements d'enseignement supérieur des vacances de leurs emplois de type second degré à pourvoir le **1er septembre 2015** ;
- de rappeler la procédure à suivre pour répondre à l'exigence d'une bonne organisation tant de la rentrée scolaire que de la rentrée universitaire ;
- de fixer le calendrier de la campagne d'affectation **2015**. Ce calendrier, établi en tenant compte dans toute la mesure du possible des contraintes de gestion des établissements d'enseignement supérieur, doit permettre d'intégrer dans le mouvement national à gestion déconcentrée les départs des enseignants du second degré dans le supérieur.

#### I - Publication des emplois à pourvoir

La publication des emplois du second degré **vacants** dans les établissements d'enseignement supérieur, à pourvoir le **1er septembre 2015**, incombe à chacun des établissements affectataires de ces emplois. Cette publication sera active à compter du 25 août 2014 pour la première campagne et à compter du 16 mars 2015 pour la deuxième.

**Cette publication s'effectue** sur le domaine applicatif du portail Galaxie accessible à l'adresse :

<https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/etablissements.html>

Les modalités relatives au calendrier (durée de la publication et dépôt des candidatures notamment) seront déterminées par chacun des établissements d'enseignement supérieur qui précisera les caractéristiques de chaque emploi ainsi que la composition du dossier de candidature.

#### II - Modalités de candidature

##### II.1 Dépôt des candidatures

Les postes vacants à la rentrée scolaire 2015 seront consultables sur le portail Galaxie destiné aux personnels du supérieur à l'adresse :

<https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/candidats.html>. (rubrique postes

offerts/postes publiés dans Galaxie).

Les enseignants peuvent, depuis ce portail, s'abonner à la newsletter afin d'être tenus informés des publications actualisées en temps réel.

Ils adresseront directement leurs candidatures aux établissements de leur choix avant la date limite indiquée par ces derniers.

## II.2 Les conditions de recevabilité des candidatures

Les emplois du second degré ouverts à l'affectation dans l'enseignement supérieur seront pourvus par des **fonctionnaires titulaires au 1er septembre 2015** relevant du ministère de l'éducation nationale et appartenant aux corps des professeurs agrégés, certifiés, de lycée professionnel (PLP) ou d'éducation physique et sportive (PEPS).

Les candidats doivent être en activité ou en position de disponibilité, de détachement ou congés divers.

Ces emplois sont également ouverts aux fonctionnaires de catégories A (non enseignants) quel que soit leur ministère d'appartenance, aux personnels enseignants **appartenant à d'autres ministères** que celui de l'éducation nationale et aux professeurs des écoles, **sous réserve de l'obtention d'un détachement** dans l'un des corps des personnels enseignants d'éducation et d'orientation du second degré du ministère de l'éducation nationale. Les règles et procédures des demandes de détachement sont fixées par une note de service annuelle DGRH/B2-3 qui paraîtra dans un B.O.EN début 2015. Compte tenu du calendrier de cette procédure, seuls les emplois publiés lors de la 1<sup>re</sup> campagne sont accessibles aux fonctionnaires de catégorie A détachés. La demande de détachement doit être adressée au rectorat ainsi qu'à l'établissement d'enseignement supérieur. **L'affectation dans l'enseignement supérieur ne sera prononcée que si le détachement a été préalablement accepté.**

Les maîtres contractuels ou agréés de l'enseignement privé relevant du ministère de l'éducation nationale, **lauréats d'un concours externe** de recrutement de l'enseignement public (agrégation, Capes, etc.) **qui avaient opté pour leur maintien dans l'enseignement privé** doivent impérativement s'ils souhaitent être affectés dans un établissement d'enseignement supérieur, demander leur intégration dans le corps des professeurs agrégés ou certifiés (décret n° 51-1423 du 5 décembre 1951). Leur affectation ne sera prononcée qu'une fois leur intégration et leur titularisation prononcées dans un des corps enseignants du second degré public. L'imprimé de demande d'intégration, mis en ligne sur SIAP et accessible sur le portail <http://www.education.gouv.fr/>, est à adresser au bureau DGRH/B2-3. **Les lauréats des concours d'accès aux fonctions des maîtres des établissements privés sous contrats (Cafep, CAER) ne peuvent pas bénéficier du dispositif décrit dans la présente note de service.**

## III - Sélection des candidats par les établissements d'enseignement supérieur

### III.1 Examen des candidatures

Le chef d'établissement détermine le calendrier d'examen des candidatures. Afin d'assurer le respect des principes d'égalité, de transparence et d'impartialité, le chef d'établissement met en place une commission d'affectation chargée d'examiner et de classer les candidatures. Il communique au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, **avant le 10 décembre 2014 (campagne 1) et le 29 juin 2015 (campagne 2)**, le résultat de cette sélection, selon les modalités définies au § III-3.

La première campagne est la principale campagne de recrutement. La seconde campagne est une campagne complémentaire à la première et ne concerne que les emplois connus tardivement par les établissements d'enseignement supérieur.

Compte tenu de la date tardive de cette seconde campagne, **l'avis favorable du recteur de l'académie** dans laquelle le candidat retenu aurait dû exercer dans le second degré à la rentrée scolaire 2015, **est exigé.**

L'obtention de cet avis incombe à l'établissement d'enseignement supérieur et doit se faire selon les modalités suivantes : le président de l'université adresse au recteur un courrier sollicitant en retour son avis favorable pour le départ de l'enseignant dans l'enseignement supérieur. Cet avis favorable doit ensuite être adressé par l'établissement d'enseignement supérieur au ministère avec le dossier du candidat. Aucune candidature ne pourra être examinée si le dossier est incomplet.

Un candidat retenu et affecté dans un établissement d'enseignement supérieur suite à sa participation à la première campagne de recrutement, ne peut pas participer à la seconde campagne de recrutement.

### III.2 Acceptation par les candidats

Le candidat classé en première position doit confirmer à l'établissement, dans le délai fixé par ce dernier, son acceptation de la proposition et son engagement à rejoindre sa nouvelle affectation. Un candidat retenu, s'il exerce déjà dans l'enseignement supérieur, doit informer son chef d'établissement actuel de cette acceptation.

**Un candidat qui ne répond pas dans le délai imparti doit être considéré comme renonçant à cette affectation.** L'établissement invite alors le candidat suivant à accepter le poste. Toute renonciation à une affectation sera considérée comme définitive.

### III.3 Transmission des résultats à la DGRH

L'établissement adresse à la DGRH/B2-2, 72, rue Regnault 75243 Paris cedex 13, dès la fin de la procédure de sélection et **avant le 10 décembre 2014 (campagne 1) ou le 29 juin 2015 (campagne 2)**, l'état récapitulatif des candidats retenus (annexe 1) ainsi que pour chacun des postes le formulaire par lequel le candidat retenu accepte le poste proposé (annexe 2). **Pour la deuxième campagne, l'avis favorable du recteur (cf. §III.1) devra être joint au dossier.**

Parallèlement, l'annexe 1 sera transmise par courriel, au format Excel, à l'adresse suivante : **dgrh-b2-2-sup@education.gouv.fr**

## IV - Affectations

Le bureau DGRH/B2-2 met en œuvre l'acte juridique d'affectation des candidats retenus, à effet systématiquement du 1er septembre 2015. Pour les deux campagnes, les affectations seront prononcées à titre définitif. Pour les personnels stagiaires, cette affectation est prononcée sous réserve de titularisation.

Les recteurs veilleront à procéder à la mise à jour des bases de données académiques EPP des enseignants affectés dans leur académie. Il est rappelé à cet égard que les personnels du second degré affectés dans l'enseignement supérieur doivent tous figurer dans les bases académiques sous le code position **C117** prévu pour cette situation.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,  
La directrice générale des ressources humaines,  
Catherine Gaudy

### Annexe 1

#### État des enseignants du second degré retenus

DÉNOMINATION DE L'ÉTABLISSEMENT : .....

N° RAI de l'établissement :     | . . . . . | |

N° Emploi	Numen	Non d'usage	Prénom	Corps d'origine (1)	Grade (2)	Discipline 2e degré du candidat	Code discipline 2e degré du candidat	Position (3)	Affectation ministérielle 2014-2015
--------------	-------	----------------	--------	---------------------------	--------------	--	--	-----------------	---



Nom et qualité du signataire

Signature

## Annexe 2

### Acceptation de poste sur un emploi de statut second degré ouvert dans un établissement d'enseignement supérieur

Établissement d'enseignement supérieur : (*)
Emploi à pourvoir n° :   . . . .

#### CANDIDAT

M. | |    Mme | |

Nom de famille :

Nom d'usage :

Prénom :

Numen : | . | | . | . . . . | . . . |

Né(e) le: | . | . | . . . . |    À  
:

Adresse personnelle :

Téléphone :

Adresse courrier électronique :

Corps :

Grade : CN  Hcl

Discipline 2e degré:

-

Position 2014-2015 : ACT  DET  DISPO

Affectation ministérielle 2014-2015 :

Pour les enseignants détachés, préciser le pays ou le ministère :

Je soussigné(e) :

déclare accepter la proposition qui m'est faite d'une affectation au 1er septembre 2015 sur le poste mentionné ci-dessus.

Fait à :

le :

Signature :

Ce document rempli et signé par le candidat est à adresser par l'établissement d'enseignement supérieur **avant le 10 décembre 2014 (campagne 1) et le 29 juin 2015 (campagne 2)** : au bureau DGRH/B2-2, 72 rue Regnault, 75243 Paris cedex 13.

**Pour la deuxième campagne, l'avis favorable du recteur de l'académie** dans laquelle l'enseignant aurait dû exercer dans le second degré à la rentrée scolaire 2015 **devra être joint au dossier.**

*(\*) Conforme à l'intitulé qui devra figurer sur l'arrêté d'affectation.*

## Mouvement du personnel

---

### Admission à la retraite

#### Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

NOR : MENI1410625A

arrêté du 7-5-2014 - J.O. du 31-5-2014

MENESR - IGAENR

---

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 7 mai 2014, Gérard Broussois, inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de 1re classe, est admis, après recul de limite d'âge, à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 13 septembre 2014.

## Mouvement du personnel

---

### Nomination

#### Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

NOR : MENI1409983D

décret du 6-6-2014 - J.O. du 8-6-2014

MENESR - IG

---

Par décret du Président de la République en date du 6 juin 2014, sont nommés inspecteurs généraux de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de seconde classe :

- Maryelle Girardey-Maillard ;
- Astrid Kretchner ;
- Marie-Odile Ott ;

à compter du 1er août 2014 :

- Patrick Le Pivert ;
- Hubert Schmidt ;
- Damien Verhaeghe.